



SM d'aménagement de la Vingeanne (Siren : 252107776)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Jancigny
Arrondissement	Dijon
Département	Côte-d'Or
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	25/11/1955
Date d'effet	25/11/1955

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Jacques COUTURIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE DE JANCIGNY
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	21310 JANCIGNY
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 572
Densité moyenne	17,79

Périmètres

Nombre total de membres : 14

- Dont 10 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Attricourt (217000322)	44
70	Autrey-lès-Gray (217000413)	384
70	Broye-les-Loups-et-Verfontaine (217001007)	130
70	Champlitte (217001221)	1 671
70	Essertenne-et-Cecey (217002203)	415
21	Heuilley-sur-Saône (212103162)	334
70	Loeuilley (217003052)	104
70	Poyans (217004225)	147
21	Saint-Sauveur (212105712)	246
21	Talmay (212106181)	585

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
21	CC Auxonne Pontailler Val de Saône (200070902)	CC
70	CC des Quatre Rivières (247000623)	CC
21	CC Mirebellois et Fontenois (200072825)	CC
70	CC Val de Gray (200036549)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Hydraulique <i>Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement)</i> A la carte : La compétence a été conservée par : Saint-Sauveur, Loeuilley, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES, Champlitte, Autrey-lès-Gray, CC Auxonne Pontailler Val de Saône, Heuilley-sur-Saône, Broye-les-Loups-et-Verfontaine, Talmay, Attricourt, CC Mirebellois et Fontenois, Poyans, Essertenne-et-Cecey Par substitution
Environnement et cadre de vie - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique Par substitution - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

Par substitution

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)